



Un garent physique qui veut se désister

Par **destin21**, le 19/01/2009 à 20:28

je suis un garent physique et je veut me retirait de cette action sachant que je me suis portait garent pour un bail de 3 ans dans une location immobilier

Par **Marion2**, le 19/01/2009 à 21:12

Bonsoir,

Vous ne dites jamais bonjour ou bonsoir ???

Vous ne pouvez pas vous enlever en tant que garant.

La seule chose à faire : trois mois avant la fin du bail de trois ans, c'est envoyer une lettre au bailleur pour lui dire que vous ne vous portez plus garant au cas où le bail serait renouvelé.